



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Péreire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les
modifications envisagées des contrats d'émission des
obligations convertibles, l'émission d'actions de
préférence et l'émission de bons de souscription d'actions
avec suppression du droit préférentiel de souscription**

Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2016 -
résolution n°4

AB Science S.A.

3, avenue George V - 75008 Paris

Ce rapport contient 7 pages

Référence : LG-164-51



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

SEGESTE

97, rue Péreire
78105 Saint-Germain-en-Laye
France

AB Science S.A.

Siège social : 3, avenue George V - 75008 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des contrats d'émission des obligations convertibles, l'émission d'actions de préférence et l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

Assemblée générale extraordinaire du 9 décembre 2016 - résolution n°4

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution des missions respectivement prévues à l'article L.228-92 du code de commerce et aux articles L.228-12 et L.225-135 et suivants du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les modifications envisagées des contrats d'émission d'obligations convertibles émis et souscrits en 2013, et sur le projet d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription réservée aux obligataires d'actions de préférence de catégorie C (Actions de préférence ²⁰¹⁶) et de bons de souscription d'actions, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer. Ces opérations donneront notamment lieu à l'émission de :

- 525 406 actions de préférence de catégorie C (les Actions de préférence 2016) susceptibles d'être converties en actions ordinaires et dont l'inscription dans les statuts des modalités de conversion de ces actions de préférence est envisagée au titre de la 3^{ème} résolution de cette assemblée.
- 60 000 bons de souscription d'actions dénommés BSA Conversion permettant de souscrire, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros ;
- 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé_{II}
- 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé_{PE}
- 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé_{III}
- 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé_{IV}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2017_{III}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2018_{III}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2019_{III}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2020_{III}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2017_{IV}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2018_{IV}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2019_{IV}
- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2020_{IV}

les caractéristiques des BSA Capitalisés et des BSA Nominal étant décrites ci-après.

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des contrats d'émission des obligations convertibles, l'émission d'actions de préférence et l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

L'assemblée avait autorisé en date du 30 mars 2012 l'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie de placement privé pour un montant nominal maximal d'augmentation de capital susceptible de résulter de cette émission de 31 586,36 €.

Nous avons présenté un rapport à cette assemblée.

Le conseil d'administration a fait usage en date du 24 mai 2013 de cette délégation pour émettre, au bénéfice de JP SCP 3 Obo Valor Biotech II, JP SPC 3 Obo FGP Private Equity, JP SCP 3 Obo Valor Biotech III et JP SPC 5 Obo Valor Biotech IV, quatre emprunts obligataires convertibles ou remboursables en actions d'un montant total de 12 508 270 €.

Il est désormais proposé à votre assemblée générale extraordinaire d'apporter des modifications aux contrats d'émission de ces emprunts obligataires concernant les termes et conditions de ces contrats, à savoir que ces obligations seront, au jour de la signature des avenants avec les obligataires, automatiquement, intégralement et irrévocablement converties en actions de préférence (Actions de préférence 2016) et bons de souscription d'actions, comme suit :

1. Contrat JP SCP 3 Obo Valor Biotech II
 - 78 629 actions de préférence de catégorie C susceptibles d'être converties en actions ordinaires et dont l'inscription dans les statuts des modalités de conversion de ces actions de préférence est envisagée au titre de la 3^{ème} résolution de cette assemblée ;
 - 8 979 bons de souscription d'actions dénommés BSA Conversion, permettant de souscrire, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros ;
 - 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé, permettant de souscrire du 1^{er} au 30 juin 2020 à leur valeur nominale à un nombre d'actions de la Société égal à la formule [349.091 euros / moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2020], étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros ; la Société pourra, à tout moment, procéder au remboursement de ce BSA pour un prix de 349 091 euros et ce BSA ne sera plus exerçable en cas de conversion d'une au moins des Actions de Préférence₂₀₁₆ en actions ordinaires ;

2. Contrat JP SCP 3 Obo FGP Private Equity
 - 63 749 actions de préférence de catégorie C susceptibles d'être converties en actions ordinaires et dont l'inscription dans les statuts des modalités de conversion de ces actions de préférence est envisagée au titre de la 3^{ème} résolution de cette assemblée ;

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des contrats d'émission des obligations convertibles, l'émission d'actions de préférence et l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

- 7 280 bons de souscription d'actions dénommés BSA Conversion, permettant de souscrire, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros ;
 - 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé_{PE} permettant de souscrire, du 1^{er} au 30 juin 2020, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions de la Société égal à la formule [283.029 euros / moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2020], étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros ; la Société pourra, à tout moment, procéder au remboursement de ce BSA pour un prix de 283 029 euros et ce BSA ne sera plus exerçable en cas de conversion d'une au moins des Actions de Préférence₂₀₁₆ en actions ordinaires ;
3. Contrat JP SCP 3 Obo Valor Biotech III
- 55 638 actions de préférence de catégorie C susceptibles d'être converties en actions ordinaires et dont l'inscription dans les statuts des modalités de conversion de ces actions de préférence est envisagée au titre de la 3^{ème} résolution de cette assemblée ;
 - 6 354 bons de souscription d'actions dénommés BSA Conversion, permettant de souscrire, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros ;
 - 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé_{III} permettant de souscrire, du 1^{er} au 30 juin 2020, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions de la Société égal à la formule [247.021 euros / moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2020]. étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros ; la Société pourra, à tout moment, procéder au remboursement de ce BSA pour un prix de 247 021 euros et ce BSA ne sera plus exerçable en cas de conversion d'une au moins des Actions de Préférence₂₀₁₆ en actions ordinaires ;
 - 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2017_{III} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech III de souscrire à compter du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 30 juin 2017, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule [1.309.162 x 0,25% / moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2017], étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros.
 - 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2018_{III} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech III de souscrire, à compter du 1^{er} juin 2018 jusqu'au 30 juin 2018, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule [1.309.162 x 0,25% / moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2018], étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros.

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des contrats d'émission des obligations convertibles, l'émission d'actions de préférence et l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

- 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2019_{III} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech III de souscrire, à compter du 1er juin 2019 jusqu'au 30 juin 2019, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule $[1.309.162 \times 0,25\% / \text{moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2019}]$, étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros.
 - 1 bon de souscription dénommé BSA Nominal 2020_{III} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech III de souscrire, à compter du 1er juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule $[1.309.162 \times 0,25\% / \text{moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2020}]$, étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros,
étant également précisé que la Société pourra, à tout moment, procéder au remboursement des BSA Nominal_{III} à JP SCP 3 Obo Valor Biotech III pour un prix par BSA Nominal_{III} égal à $[1.309.162 \times 0,25\%]$ et que ces BSA Nominal_{III} ne seront plus exerçables en cas de conversion des Actions de Préférence₂₀₁₆ en actions ordinaires.
4. Contrat JP SCP 3 Obo Valor Biotech IV
- 327 390 actions de préférence de catégorie C susceptibles d'être converties en actions ordinaires et dont l'inscription dans les statuts des modalités de conversion de ces actions de préférence est envisagée au titre de la 3^{ème} résolution de cette assemblée ;
 - 37 387 bons de souscription d'actions dénommés BSA Conversion, permettant de souscrire, du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2026, à une action ordinaire de la société pour un prix de souscription de 10 euros ;
 - 1 bon de souscription d'actions dénommé BSA Capitalisé_{IV} permettant de souscrire, du 1er au 30 juin 2020, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions de la Société égal à la formule $[1.453.538 \text{ euros} / \text{moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2020}]$ étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros ; la Société pourra, à tout moment, procéder au remboursement de ce BSA pour un prix de 1 453 538 euros et ce BSA ne sera plus exerçable en cas de conversion d'une au moins des Actions de Préférence₂₀₁₆ en actions ordinaires ;
 - 1 BSA Nominal 2017_{IV} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech IV de souscrire, à compter du 1er juin 2017 jusqu'au 30 juin 2017, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule $[7.703.487 \times 0,25\% / \text{moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2017}]$, étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros ;

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des contrats d'émission des obligations convertibles, l'émission d'actions de préférence et l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

- 1 BSA Nominal 2018_{IV} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech IV de souscrire, à compter du 1er juin 2018 jusqu'au 30 juin 2018, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule $[7.703.487 \times 0,25\% / \text{moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2018}]$, étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros ;
- 1 BSA Nominal 2019_{IV} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech IV de souscrire, à compter du 1er juin 2019 jusqu'au 30 juin 2019, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule $[7.703.487 \times 0,25\% / \text{moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2019}]$, étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros ;
- 1 BSA Nominal 2020_{IV} permettant à JP SCP 3 Obo Valor Biotech IV de souscrire, à compter du 1er juin 2020 jusqu'au 30 juin 2020, à leur valeur nominale, à un nombre d'actions ordinaires de la Société égal à la formule $[7.703.487 \times 0,25\% / \text{moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société sur Euronext Paris au mois de mai 2020}]$, étant précisé que le cours retenu de l'action de la Société ne pourra être inférieur à 10,0 euros,
étant également précisé que la Société pourra, à tout moment, procéder au remboursement des BSA Nominal_{IV} à JP SCP 3 Obo Valor Biotech IV pour un prix par BSA Nominal_{IV} égal à $[7.703.487 \times 0,25\%]$ et que les BSA Nominal_{IV} ne seront plus exerçables en cas de conversion des Actions de Préférence₂₀₁₆ en actions ordinaires.

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R.225-113 et suivants et à l'article R.228-17 du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis :

- sur les modifications envisagées des contrats d'emprunts obligataires ;
- sur la sincérité des informations chiffrées tirées d'une situation financière intermédiaire, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont notamment consisté à vérifier :

- les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les modifications envisagées des contrats d'emprunts obligataires ;
- les informations fournies dans le rapport du conseil d'administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur la justification du choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et sur leur montant ;

AB Science S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les modifications envisagées des contrats d'émission des obligations convertibles, l'émission d'actions de préférence et l'émission de bons de souscription d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription

- la sincérité des informations chiffrées tirées de la situation financière intermédiaire de la société et de la situation financière intermédiaire consolidée établies sous la responsabilité du conseil d'administration au 30 juin 2016, selon les mêmes méthodes et suivant la même présentation que les derniers comptes annuels et consolidés. Ces situations financières intermédiaires ont fait l'objet de notre part de travaux consistant à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, à vérifier qu'elles ont été établies selon les mêmes principes comptables et les mêmes méthodes d'évaluation et de présentation que ceux retenus pour l'élaboration des derniers comptes annuels et consolidés et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

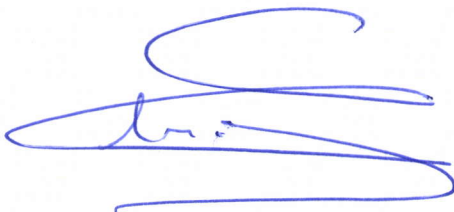
Nous n'avons pas d'observation à formuler :

- sur les modifications envisagées des contrats d'emprunts obligataires ;
- la sincérité des informations chiffrées tirées de ces situations financières intermédiaires et données dans le rapport du conseil d'administration ;
- le choix des éléments de calcul du prix d'émission des titres de capital à émettre et son montant ;
- la présentation, faite dans le rapport du conseil d'administration, des caractéristiques des actions de préférence ;
- la présentation de l'incidence de l'émission sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action ;
- la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.


En application de la loi, nous vous signalons que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires dans le délai prescrit par l'article R.225-89 du Code de commerce, le rapport du conseil d'administration nous ayant été communiqué tardivement.

Paris La Défense, le 25 novembre 2016
KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Saint Germain en Laye, le 25 novembre 2016
SEGESTE



Laurent Genin
Associé



Nicolas Miegeville
Associé